

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 21 septembre 2026

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 11 septembre 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 50

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 9

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Marien LOVICH	Madame Sabine SICUREZZA
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Céline MAGLICA	Monsieur Laurent MONNOT
Madame Christine MARTIN	Monsieur Billy CHRETIEN	Monsieur Benoît BORDAT
Monsieur François DESEILLE	Madame Delphine BLAYA	Madame Emilie SIMONE
Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Jordane GALLOIS	Madame Nina MARTINS
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Christian DUCHANGE	Monsieur Clément CRAVEUR
Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Laurence GERBET
Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Sabine BAILLOT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Philippe THIRION	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Denis GUVENATAM	Madame Sandra GAUDILLIERE
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Vanessa VAIZANT	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Mélanie BALSON	Monsieur Florent COLOMBO	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Maël SZABELSKI	Monsieur Thierry COUDERT
Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Antoine CAMUS
Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Marie-Thérèse PUGLIESE	Madame Mélanie FORTIER
Madame Nadjoua BELHADEF		Monsieur Julien HUBERT

Membres absents :

Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Stéphanie VACHEROT
Monsieur Patrice CHATEAU pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Isabelle PIERREY-ROUGET pouvoir à Madame Marie-Thérèse PUGLIESE
Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Philippe LEMANCEAU pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Catherine PETITJEAN pouvoir à Madame Mélanie BALSON
Monsieur Franck AYACHE pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Clémence HOUARD pouvoir à Madame Laurence GERBET

OBJET : CULTURE

Musées - Optimisation de la gestion des stocks des boutiques des musées

Intégrées au musée des Beaux-Arts, au musée de la Vie bourguignonne, au musée archéologique et au musée François Rude, les boutiques des musées municipaux constituent un service apprécié des visiteurs.

Elles contribuent à enrichir l'expérience de visites en permettant à chacun de prolonger sa découverte des collections et de conserver une trace de son passage à travers une offre de produits culturels, ouvrages, objets ou souvenirs soigneusement sélectionnés.

Avec 470 800 visiteurs dans les musées en 2025, le chiffre d'affaires de ces 4 boutiques s'est élevé à plus de 440 000 €.

Près de 790 produits référencés sont proposés à la vente, le présent rapport a pour objectif d'assurer la bonne gestion des stocks de ces marchandises.

Révision à la baisse des tarifs des produits invendus

La réduction de tarifs des produits qui ne se vendent plus vise à assurer la ventilation et le renouvellement des stocks, en réduisant les marchandises entreposées aussi bien au magasin central de la collectivité qu'en boutique.

Conformément à la législation en vigueur, il est proposé de mettre en vente ces objets promotionnels, avec des tarifs revus à la baisse, dans un espace de la boutique réservé à cet effet.

Ainsi, en ce qui concerne les produits issus des expositions temporaires, le tarif pourra être revu à la baisse à raison de :

- 50 % du tarif initial après un délai de 2 ans de mise en vente,
- 70 % du tarif initial après un délai de 2 ans et 6 mois de mise en vente.

Après 2 ans et 6 mois de mise en vente, proposition de dons ou de destruction.

Pour les produits hors expositions temporaires et hors livres la durée de vie pourrait être de 2 ans et 6 mois également. Ensuite, le produit pourrait être donné ou détruit en cas de non-vente.

Concernant le cas particulier des livres, hors publications propres aux musées, les procédures légales de réductions tarifaires prévues seront respectées, à savoir justifier de 6 mois de présence en stock de l'ouvrage concerné et de son retrait du catalogue éditeur.

Dons ou destruction de livres ou objets invendus

De très nombreux ouvrages datant de 2 à 30 ans sont toujours stockés au magasin central et ne sortent plus depuis longtemps faute d'intérêt du public ou d'ancienneté avancée.

Après estimation par un commissaire de justice, les ouvrages dépourvus de valeur pourront être donné à toute personne intéressée (étudiants, associations...) Les livres qui n'auront pas trouvé preneur lors de la période de dons seront en partie déposés dans les boîtes à livres.

Un listing permettant d'identifier la liste des séries d'objets concernés est joint en annexe.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** les conditions de réduction de tarifs pour les produits invendus (conformément à la liste annexée à ce présent rapport) ;
- **d'approuver** le principe et les conditions de don ou destruction d'objets ou de livres invendus.

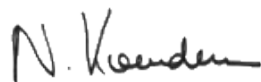
SCRUTIN POUR : 59
 CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

Le 22 septembre 2026
Ludmila MONTEIRO
Secrétaire de séance

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'L. Monteiro', written in a cursive style.

Le 22 septembre 2026
Nathalie KOENDERS
Maire de Dijon

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'N. Koenders', written in a cursive style.